



Du bon bord

Du bord du personnel de
SOUTIEN SCOLAIRE



EN ROUTE VERS LA GRÈVE • PENSE-BÊTE

SECTEUR SCOLAIRE

FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS - CSN

17 octobre 2023

Ce document se veut un pense-bête afin de vous aider dans la planification de la grève à venir. Vous pourrez bien entendu compter sur l'appui des conseillères et des conseillers syndicaux du SAMVR de vos régions respectives.

À FAIRE OU À GARDER EN TÊTE

- Travailler en collaboration avec votre personne conseillère du SAMVR, qui est votre alliée lors d'un conflit.
- Votre liste de membres doit être à jour, tout comme vos cartes d'adhésion.
- Discuter avec votre Centre de services pour connaître leur position sur le piquetage et l'accès aux toilettes.
- Déterminer les lieux de piquetage.
 - Pour la sécurité des membres, avisez l'employeur si vous avez l'intention d'utiliser des espaces qui lui appartiennent.
- Planifier les horaires de piquetage (ex. : 8 h à 14 h et 10 h à 16 h).
- Rappel de ce qui est exigé pour avoir droit aux prestations de grève :
 - Avoir participé au maximum de ce qui est demandé, selon la nécessité du conflit et respecter les règlements de participation du Fonds de défense professionnelle (FDP) ;
 - Avoir subi une perte de revenu ;
 - En éducation, il est demandé de faire six heures de piquetage.
- Nommer des responsables de lignes de piquetage, dont les responsabilités seront les suivantes :
 - S'assurer de disposer du matériel requis (voir ci-dessous) ;
 - Être la première personne présente sur la ligne de piquetage ;
 - Prendre les présences et faire signer la feuille de présence ;
 - S'assurer que les grévistes respectent les consignes et les mots d'ordre syndicaux sur la ligne de piquetage ;
 - Observer et prendre des notes sur l'utilisation éventuelle de briseurs de grève, en aviser la personne conseillère syndicale du SAMVR le cas échéant ;
 - Rappporter toute information pertinente à l'exécutif syndical et à la personne conseillère syndicale du SAMVR ;
 - Partager les tâches, donc se trouver de l'aide au besoin.
- Bien encadrer le piquetage lors des premières journées de grève, car il s'agit du premier point de ralliement de nos troupes et notre principal moyen de visibilité.
 - Il faut donc s'assurer que les responsables de ligne de piquetage connaissent bien les règles de participation adoptées lors de leur assemblée générale de grève et qu'ils s'assurent qu'elles sont respectées par les grévistes.

- Du matériel – tel que drapeaux, pancartes et autocollants – est présentement en production et sera envoyé dans les conseils centraux de chaque région.
- Les drapeaux et pancartes doivent être aux couleurs du Front commun ; nous souhaitons avoir une visibilité Front commun avant tout.
- Matériel requis sur les lignes de piquetage :

Liste de présences et crayons	
Outils de visibilité du Front commun (drapeaux, pancartes, autocollants)	
Objets bruyants (cloches, crécelles, etc.)	
Banderoles,	
Chapiteau	
Tables et chaises	
Chaufferette	
Porte-voix	
Boîte de son	
Sacs poubelle	
Trousse de premiers soins	

- En collaboration avec votre personne conseillère du SAMVR, prévoir la nourriture, les collations, les breuvages et l'accès à des toilettes.
 - Attention, avant d'engendrer des dépenses en ce sens, votre conseillère ou votre conseiller syndical du SAMVR doit disposer d'une autorisation de budget.
- Faites-vous voir ! Utiliser vos cellulaires pour prendre des photos ou faire des *Facebook Live*.
- Certaines activités d'organisation de la grève peuvent remplacer le piquetage, mais vos membres doivent d'abord avoir votre accord pour le faire.
 - Par exemple : garde d'enfants des grévistes, faire des repas pour la ligne de piquetage, réaliser du travail pour le syndicat, etc.
- Prévoir des activités après les premières journées de piquetage afin de garder les gens mobilisés et en action. Vous pouvez planifier et organiser celles-ci en Front commun ou en intersyndicale. De plus, il y aura sans doute des manifestations ou des rassemblements régionaux et nationaux organisés en cours de route.
- Demeurer à l'affût et à l'écoute des membres : il peut rapidement s'installer de la détresse ou de l'anxiété dans un conflit de travail.
 - Assurez-vous de pouvoir les diriger vers des organismes d'aide (voir avec vos conseils centraux respectifs).
- Sensibiliser les gens à l'importance du savoir-être – entre nous et avec l'employeur – en gardant à l'esprit que nous retravaillerons ensemble après la grève.

- Bien faire circuler l'information auprès des membres afin d'éviter que de fausses rumeurs s'installent et de contrer la potentielle désinformation des patrons
- Aller à la rencontre des commerçants près de vos établissements pour obtenir leur appui (ex. : accès aux toilettes, offre de café ou de collations, distribution de tracts à la population, etc.).
- Pour toute situation particulière pour laquelle vous auriez des doutes, informer immédiatement votre personne conseillère syndicale du SAMVR ainsi que Nathalie Cliche, conseillère syndicale à la mobilisation pour la FEESP au CCSP-CCSN.

**NE PAS OUBLIER QUE SANS VOUS, LE PERSONNEL DE SOUTIEN,
LES ÉCOLES PRENNENT LE BORD !**